

Principes d'une politique de relance efficace et efficiente

L'économie et la société sont particulièrement touchées par la crise du COVID-19. Par le Plan de relance et d'investissements, le gouvernement veut contenir les effets désastreux de la crise sur notre économie et contribuer à sa relance. Une composante importante de ce plan est le Plan pour la reprise et la résilience (PRR), que la Belgique doit soumettre à la CE afin de pouvoir faire appel au financement européen. Ce plan devra fournir un aperçu détaillé des investissements stratégiques et réformes structurelles prévus.

Les membres du Conseil central de l'économie (CCE) voient dans l'élaboration de ce plan l'opportunité de donner une orientation à l'avenir. Cela exigera des choix ciblés qui sont largement soutenus par la société et doivent donc être soumis à la concertation. Le CCE a un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Ses membres représentent en effet une proportion considérable des employeurs et des travailleurs de ce pays et sont donc particulièrement au fait des principaux besoins sur le terrain. De plus, ce sont surtout ces groupes, les entreprises et les travailleurs, qui devront réaliser cette relance. La CE insiste également sur la participation des diverses parties prenantes, dont en particulier les partenaires sociaux, à l'élaboration des plans de Reprise et de Résilience.

Les membres du CCE demandent par conséquent à être associés à l'élaboration du PRR et énumèrent déjà ci-dessous un certain nombre de principes essentiels qu'il convient d'appliquer selon eux dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Vous trouverez en annexe à la présente note, pour les différents thèmes du PRR (tels qu'ils sont repris en page 3 de la note au Comité de concertation du 04/11/2020), des fiches contenant des recommandations plus ciblées concernant les critères d'investissement et les réformes structurelles que le secrétariat du CCE a rédigées sur la base d'avis et rapports antérieurs du CCE. Cet exercice a été réalisé sur la base d'avis antérieurs du CCE, mais les membres du CCE souhaiteraient aller plus loin au cours des prochains mois et fournir une contribution supplémentaire au PRR.

1. Le PRR doit s'inscrire dans une vision à long terme pour la société belge

Une mission importante de la politique de relance consiste à rétablir la confiance. À cet effet, les entreprises, les indépendants, les travailleurs et les citoyens doivent se voir offrir de nouvelles perspectives d'avenir. Il importe par conséquent d'adopter une vision à long terme qui réponde aux principaux défis auxquels la société est confrontée (par exemple, le vieillissement de la population et son impact sur la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale, les risques climatiques, l'impact des changements technologiques tels que la numérisation, etc.).

Dans son Rapport Emploi-Compétitivité (REC), le CCE a défini une vision à long terme. Le Conseil souhaite œuvrer à une économie qui procure à ses habitants un haut niveau de vie et une forte inclusion sociale, qui s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone en 2050 et qui est de plus en plus sobre en ressources. Les politiques menées conformément à ces objectifs sociétaux doivent être viables sur les plans financier et budgétaire et une attention suffisante doit également être accordée à la gestion des risques (tant sanitaires qu'économiques et environnementaux).

Dans le REC, les membres du Conseil se sont aussi engagés à définir le chemin à parcourir entre la situation actuelle et cette vision d'avenir, en tenant compte des défis socio-économiques auxquels la Belgique est confrontée. Pour y parvenir, le Conseil a fixé un certain nombre de thèmes prioritaires qui font parfaitement écho aux 5 axes thématiques autour desquels s'articule le PRR (cf. note au Comité de concertation du 04/11/20).

2. Mobiliser les ressources là où elles ont le plus grand effet multiplicateur et de levier

Pour des raisons budgétaires et d'efficacité, les ressources limitées doivent être utilisées là où elles ont le plus grand impact socio-économique. Cela signifie qu'il faut non seulement examiner l'impact direct des projets sur la productivité, la valeur ajoutée et l'emploi, mais aussi tenir compte de l'effet multiplicateur sur le reste de l'activité économique et des effets à plus long terme. En outre, il est important que la politique de relance soit également un levier pour la réalisation d'autres opportunités et objectifs sociétaux (par exemple dans le domaine du climat, de l'énergie, du logement, de la mobilité, de la lutte contre la pauvreté, de l'inclusion sociale...).

Afin de maximiser les effets décrits ci-dessus, les éléments suivants sont importants :

1. alignement de la politique de relance sur la politique industrielle : en Belgique, les différentes régions mènent une politique axée sur la transformation économique. En partant de leurs propres forces, elles mettent l'accent sur un certain nombre de clusters bien définis et tournés vers l'avenir qui ont un grand potentiel de valeur ajoutée et de création d'emplois. Au niveau européen, la CE a publié en mars 2020 sa nouvelle stratégie industrielle et le Conseil européen a réaffirmé en octobre 2020 la nécessité de mener une politique industrielle européenne ambitieuse en tant que pilier central de la relance européenne. Les transitions numérique et climatique – qui s'influencent mutuellement – occupent une place centrale dans cette stratégie. Dans ce cadre, des aides de l'UE sont également affectées au développement de technologies clés qui revêtent une importance stratégique pour l'avenir industriel de l'Europe.
2. des réformes structurelles qui doivent assurer un cadre économique favorable dans lequel les investissements peuvent porter leurs fruits afin d'atteindre les objectifs économiques et sociétaux visés : en effet, l'Europe demande que le PRR comprenne non seulement des investissements stratégiques, mais aussi des réformes structurelles qui, associées aux investissements stratégiques, doivent former un tout cohérent. L'une des conditions préalables à l'adoption du PRR est donc qu'il réponde aux recommandations spécifiques par pays émises chaque année par le Conseil européen dans le cadre du Semestre européen, en particulier les recommandations de 2019 et 2020.
3. importance de l'enseignement et de la formation : même s'il existe un risque de forte montée du chômage à relativement court terme, les défis à relever sur le marché du travail restent, à moyen terme, les mêmes que ceux d'avant la crise. Premièrement, le vieillissement de la population provoquera à terme la contraction de la part de la population en âge de travailler. Il est dès lors important d'orienter la plus grande partie possible de celle-ci vers le marché du travail et de créer les conditions d'un allongement des carrières. Par ailleurs, les évolutions technologiques et numériques induisent un changement de contenu de nombreux emplois et de ce fait l'obsolescence rapide des qualifications. L'enseignement et la formation sont importants dans ce cadre, non seulement en vue du maintien du niveau du potentiel de développement économique mais aussi de la sauvegarde de la cohésion sociale. En effet, grâce à l'enseignement et à la formation, les chances d'intégration qualitative sur le marché du travail se trouvent améliorées, sachant que celles-ci sont non seulement la meilleure protection contre la pauvreté mais aussi une voie d'inclusion dans la société.

3. Le PRR est une opportunité pour développer un fédéralisme de coopération

Le Plan pour la reprise et la résilience implique que des actions soient entreprises dans une grande variété de domaines politiques, dans lesquels l'Union européenne, le gouvernement fédéral, les autorités régionales et les autorités locales auront un rôle à jouer. Une telle approche doit se concevoir à travers la coordination des niveaux politiques de notre pays en prenant compte les spécificités socio-économiques de chaque région. En Belgique, les différents niveaux de pouvoir doivent mieux utiliser les organes de coordination existants et renforcer la transparence de ceux-ci, notamment vis-à-vis des interlocuteurs sociaux. S'il est possible aux conseils consultatifs (pour le Plan énergie-climat, par exemple) et aux parlements (pour la résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique) de parvenir à collaborer de manière efficace, les gouvernements devraient également y arriver concernant l'élaboration et le suivi d'un plan interfédéral robuste et cohérent pour la reprise et la résilience.

En effet, le Plan interfédéral pour la reprise et la résilience donne l'occasion de mettre en œuvre des politiques publiques d'une plus grande qualité grâce à une meilleure collaboration structurelle entre les niveaux de pouvoir – chacun dans le cadre de ses propres compétences –, ce qui sera nécessaire pour atteindre les différents objectifs déterminés au niveau international. Une vision systémique cohérente est nécessaire, certainement dans des domaines comme l'environnement, l'énergie, la mobilité ou encore les infrastructures.

Les autorités belges, ainsi que les autres acteurs économiques du pays, doivent aussi recourir pleinement aux possibilités de financement offertes par la Facilité pour la reprise et la résilience, mais aussi par les autres fonds adossés au budget européen.

4. Suivi et bonne gouvernance sont essentiels pour restaurer la confiance de la population

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, la politique de relance doit veiller à rétablir la confiance. Il convient donc que la population ait confiance dans le fait que le monde politique défendra l'intérêt collectif. Cela suppose que la politique de relance soit menée sur la base de critères objectifs permettant de sélectionner les projets qui contribuent le plus aux objectifs économiques et sociétaux poursuivis, c'est-à-dire qui ont les plus grands effets multiplicateurs et de levier. Une telle approche permettra également de renforcer l'adhésion aux choix effectués.

La confiance exige également une trajectoire budgétaire durable à long terme. Avant même la crise du COVID-19, un certain nombre d'évolutions structurelles (en particulier la dynamique du vieillissement de la population et des soins de santé) menaçaient la soutenabilité à long terme des finances publiques. La crise actuelle n'a pas fait disparaître ces problèmes. En outre, la Belgique souffre d'une dette publique élevée, laquelle s'accroît encore considérablement en raison de la crise sanitaire. Sans une trajectoire crédible de la dette publique pour les marchés financiers, l'État belge court le risque de devoir payer des intérêts plus élevés sur sa dette publique. Il serait ainsi contraint de procéder à des coupes supplémentaires, ce qui saperait la confiance et la reprise. Il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie visant à équilibrer structurellement les finances publiques dès que la situation économique le permet. Contrairement à ce qui s'est passé ces dernières années, cette stratégie ne doit cependant pas se faire au détriment de l'investissement public, qui est déjà nettement inférieur en Belgique à celui de nos principaux partenaires européens.

Enfin, la confiance doit également être stimulée en assurant un suivi régulier des engagements annoncés dans le PRR et en impliquant les partenaires sociaux. Ceci permettra d'assurer la mise en œuvre du PRR et d'ajuster le plan si nécessaire en fonction de nouveaux développements.